

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Patricia TONNELIER, Patrice LABOULLE, Martin WINYARD, Alain CECCHINATO, Catherine MIAILHES, Julia THOMSON.

Absents : Sandrine RICHOU, Carole GUINOT, Eric BLANC, Bernard SARDA

Pouvoirs : Bernard SARDA donne pouvoir à Jean ESCOLA
Carole GUINOT donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN
Eric BLANC donne pouvoir à Martin WINYARD

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter à l'ordre du jour 2 points supplémentaires :

- ☐ La convention de maintenance de l'éclairage public de la commune
- ☐ La détermination de la durée d'amortissement des subventions d'équipement

Le conseil donne son accord pour cette modification d'ordre du jour.

-1- Convention redevance spéciale

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention relative à l'élimination des déchets ménagers par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Il donne lecture de la convention qui a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'application de la redevance spéciale aux communes. Elle détermine notamment la nature des obligations que le Grand Narbonne et les communes s'engagent à respecter dans le cadre de la contractualisation de leurs relations

Il indique que pour l'année 2016 la taxe s'élèvera à 6.683,30 €.

Le Conseil approuve la convention proposée.

-2- Convention pour la mutualisation des services de police municipale

Monsieur le Maire propose une mise en commun ponctuelle de l'agent de police municipale avec les agents des communes d'Argeliers et Saint Nazaire.

Cette mise en commun des Policiers Municipaux aurait lieu six heures par semaine, soit pour chaque agent deux heures d'intervention mutualisée par semaine sur chacune des trois communes.

Le coût de la mise à disposition ne serait pas facturé car la répartition du temps de travail des agents sur les trois communes serait équilibrée mensuellement.

Le Conseil Municipal approuve la mise en commun ponctuelle de son agent de police municipale avec les agents des communes d'Argeliers et Saint Nazaire pour une durée de 1 an,

-3- Décision modificative n° 3 : intégration des travaux en régie

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de procéder à l'intégration en section d'investissement des travaux en régie effectués en 2017 par le personnel communal.

Il présente le montant de ces travaux :

- ☐ Jardin des sens : 2.456,04 €
 - ☐ Boulangerie : 9.285,19 €
 - ☐ Château : 3.199,94 €
 - ☐ Rénovation école : 1.795,03 €
 - ☐ Appartement poste : 13.673,92 €
- Soit un total de 30.410,12 €

Le Conseil donne son accord pour l'intégration en investissement des travaux en régie présenté.

-4- Remboursement frais de déplacement élus

Monsieur le Maire indique que les élus peuvent bénéficier, du remboursement des frais de transport engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci (décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ; art. L2123-18-1).

Il propose que cette règle soit appliquée pour les élus qui le souhaitent. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation d'un justificatif de présence sur la base réglementaire.

Le conseil par 12 voix pour et une abstention donne son accord pour que les frais de déplacement pour les réunions en dehors de la commune relatives aux délégations soient remboursés pour les élus qui en font la demande.

-5- Prorogation bail bureau de tabac

M. le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la location du fonds de commerce du bureau de tabac, un bail dérogatoire a été signé avec M. Adolphe PEREZ pour le local situé 2 place du marché, ce bail prend fin le 31 décembre 2017. Le preneur du bail commercial n'étant pas en mesure de transférer son commerce, il propose de proroger le bail du local commercial avec M. PEREZ.

Le conseil donne son accord pour la prorogation jusqu'au 31 janvier 2018 du bail dérogatoire signé avec M. Adolphe PEREZ aux mêmes conditions que le bail initial.

-6- Convention maintenance du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public, il présente l'offre de la société SPIE qui comprend l'entretien de l'ensemble du réseau et la pose et la dépose des motifs de Noël.

Le conseil donne son accord pour la convention.

-7- Détermination de la durée d'amortissement des subventions d'équipements

Monsieur le Maire indique au conseil que les subventions d'équipement versées ont été qualifiées d'"immobilisations incorporelles" permettant leur imputation direct en section d'investissement au sein d'un compte spécifique (compte 204), leur amortissement et leur financement possible par emprunt

Il demande au conseil de préciser les conditions d'amortissement des subventions d'équipement

Le conseil décide que les durées d'amortissement des subventions d'équipement sont fixées comme suit :

- **Biens mobiliers, matériel ou études 5 ans**
- **Biens immobiliers ou installations : pour les montants inférieur à 1.000 € 1 an**
pour les montants de 1.000 € à 5.000 € : 10 ans
pour les montants supérieurs à 5.000 € : 15 ans

La séance est levée à 19 h 30.